



ENTRE
DORE & ALLIER
Communauté de communes

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire ENTRE DORE ET ALLIER

ENTRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »

Représentée par Elisabeth BRUSSAT, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du 28 janvier 2021
Ci-après désignée par CCEDA

D'une part,

ET

L'Etat,

Représenté par Madame Judith HUSSON, Sous-Préfète de Thiers
Ci-après désigné par « l'Etat » ;

D'autre part,

EN PRESENCE DE :

Mesdames et Messieurs les Vice-présidents de la CCEDA

Mesdames et Messieurs les Maires des communes membres

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire Dore et Allier autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

NEANT.

1.2. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire Entre Dore et Allier et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation. [Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs présents : Voir Note annexée

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire ENTRE DORE ET ALLIER

Dans le cadre du mandat politique 2020/2026, la CCEDA a l'ambition commune de renforcer et d'affirmer son territoire dans un bassin de vie autour de Lezoux en accompagnant les communes et le territoire dans les transitions (écologiques, économiques, numériques, sociétales...) avec l'objectif de « faire ensemble ».

Il s'agit bien d'accompagner le territoire dans les transitions :

- Transition du territoire : entre l'urbain et le rural (PLUI / PLH / SCOT)
Entre Thiers et CFD
 - Transition économique : accompagner les entreprises dans la transition écologique et numérique (espaces de coworking, aides aux entreprises pour les remises aux normes...)
 - Transition écologique et environnementale (PCAET / aides habitat/ actions GEMAPI...)
 - Transition numérique (maison France services / MDA / nouveau « pôle de services et développement durable » / médiation numérique ...)
 - Transition sociétale et culturelles (liens intergénérationnels / CLSH plan mercredi et ados...)
-
- Résumé du projet de territoire (rédaction en 1 page maximum) collaboratif et partagé - Voir note annexée

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire en cours d'élaboration :

- Orientation 1 : Orientation stratégique 1 : Gouvernance
- Orientation 2 : Orientation stratégique 2 : Urbanisme, Habitat et Logement
- Orientation 3 : Orientation stratégique 3 : Enfance – Jeunesse
- Orientation 4 : Orientation stratégique 4 : Développement économique
- Orientation 5 : Orientation stratégique 5 : Services à la population
- Orientation 6 : Orientation stratégique 6 : Tendre vers l'excellence énergétique
- Orientation 7 : Orientation stratégique 7 : Eau et assainissement
- Orientation 8 : Orientation stratégique 8 : Mobilité
- Orientation 9 : Orientation stratégique 9 : Culture et patrimoine culturel
- Orientation 10 : Orientation stratégique 10: Agriculture et alimentation saine
- Orientation 11 : Orientation stratégique 11 : Environnement
- Orientation 12 : Orientation stratégique 12 : Solidarités et santé
- Orientation 13 : Orientation stratégique 13 : Inclusion numérique
- Orientation 14 : Orientation stratégique 14 : Travaux et voirie sur le territoire de la CCEDA

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 1. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'interventions. Les Fiches descriptives seront rédigées suite à la finalisation du projet de territoire dans le cadre de la mission des bureaux d'études de l'ANCT

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

La CCEDA participe à plusieurs contrats / dispositifs de l'Etat:

- Territoire d'Industrie, avec les Communautés de communes de Thiers Dore et Montagne, Ambert Livradois-Forez et la communauté d'agglomération Loire Forez ; c'est la CCEDA qui porte le contrat
- Programme « Petites Villes de Demain » signé avec la commune de Lezoux et la CCEDA
- Conseiller numérique recruté par la CCEDA au titre du dispositif « conseiller numérique / France Services »
- Maison France services en cours de labellisation

La CCEDA participe aussi aux dispositifs :

- Régionaux, dans le cadre du Contrat Ambition Région de la région Auvergne Rhône Alpes
- Départementaux, dans le cadre du Contrat Territorial de Développement Durable du Département du Puy de Dôme

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe 2. Les Fiches actions seront rédigées suite à la finalisation du projet de territoire dans le cadre de la mission des bureaux d'études de l'ANCT

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé)

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

[Liste des contrats intégrés ou coordonnés dès la signature du CRTE]

- Programme Petites Villes de Demain – Commune de Lezoux / CCEDA
- Convention Territoriale Globale – CTG CAF / CCEDA

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires Thiers Dore et Montagne, Billom Communauté, Ambert Livradois Forez, plus largement du parc naturel régional du Livradois Forez

- Territoire d'Industrie Lezoux – Thiers – Ambert – Montbrison
- Plan de mobilité avec la région Auvergne Rhône Alpes
- Contrat territorial Litroux- Jauron avec Billom Communauté
- Contrat territorial de la Dore porté par le syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Livradois Forez (avec les CC Thiers Dore et Montagne et Ambert Livradois Forez)
- Maison du tourisme du Livradois Forez avec les communautés Thiers Dore et Montagne, Ambert Livradois Forez et Billom communauté
- SCOT porté par le SM du parc Naturel Régional du Livradois Forez

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire ENTRE DORE ET ALLIER assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un-e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour la CCEDA, il s'agit de Madame Angélique RAMEAU, en charge des politiques contractuelles.

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'Etat.

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné. Les modalités de fonctionnement entre les deux EPCI sont précisées dans la convention de partenariat en annexe 1.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6.4. Engagements des opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engage-nt à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engage-nt à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

NEANT

6.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.6. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

En attente de la finalisation du projet de territoire suite à la mission d'ingénierie des bureaux d'études de l'ANCT.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services du territoire ENTRE DORE ET ALLIER, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire ENTRE DORE ET ALLIER. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Liste des membres à compléter - en cours de réflexion, sera proposé lors de la conférence des Maires du 1^{er} semestre 2022

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'Etat, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 3-3.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Les indicateurs seront rédigés suite à la finalisation du projet de territoire dans le cadre de la mission des bureaux d'études de l'ANCT

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de CLERMONT-FERRAND.

Signé à LEZOUX, le 20 décembre 2021.

La sous-Préfète de Thiers,


Judith HUSSON

La Présidente de la communauté de Communes,
« entre Dore et Allier »,


Elisabeth BRUSSAT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Siège Social :
29, avenue
de Verdun
63190 - LEZOUX
ENTRE DORE ET ALLIER

Sommaire des annexes

- **Projet de territoire**
- **Entreprises émargeant au plan de relance**
- **Liste détaillée des actions des communes émargeant au plan de relance / DETR / DSIL pour le mandat 2020/2026**

NOTE SUR LE PROJET DE TERRITOIRE EN COURS D'ELABORATION

Présentation du territoire « entre Dore et Allier »

La Communauté de communes Entre Dore et Allier créée par arrêté Préfectoral en date du 18 décembre 1998 regroupe **14 communes**, réparties sur 22 291 ha (Bort-l'Etang, Bulhon, Crevant-Laveine, Culhat, Joze, Lempty, Lezoux, Moissat, Orléat, Peschadoires, Ravel, Saint-Jean-d'Heurs, Seychalles et Vinzelles)

Le territoire compte près de 20 000 habitants rassemblés dans un bassin de vie autour de Lezoux, commune centre du territoire et aussi la commune la plus peuplée de l'intercommunalité (6200 habitants)

La Communauté de Communes est irriguée par deux axes de communication importants : l'A89, avec un échangeur autoroutier à Lezoux, qui permet de rejoindre Clermont-Ferrand et Thiers rapidement, et la D2089. Elle possède également 2 gares SNCF (Lezoux et Peschadoires) qui permettent une ouverture et facilite les flux domicile- travail vers la capitale départementale.

Historiquement tourné vers le bassin d'emploi et de services de Thiers, depuis son déclin, le territoire de la CCEDA est désormais orienté depuis une vingtaine d'années vers celui de Clermont Ferrand. De même qu'en terme d'habitat, le territoire appartient à la troisième couronne du pôle clermontois. C'est un espace périurbain qui est très attractif et qui enregistre un gain de population représentant en moyenne entre 200 et 300 habitants chaque année. Dans ce territoire, la zone d'influence de Clermont-Ferrand entre en contact avec celle de Thiers.





L'intercommunalité compte deux communes intégrées dans le périmètre de la charte du Parc naturel régional du Livradois Forez (Bort-l'Etang et Peschadoires) et une commune associée (Saint Jean D'Heurs)

Agriculture, artisanat et industrie sont les activités qui constituent le tissu économique du territoire, qui est très diversifié. Lezoux, ville-centre, structure le territoire et offre l'ensemble des commerces et services de base.

Les communes de Joze, Orléat et de Peschadoires assurent également une fonction de pôles secondaires de services.

1. Le contexte démographique

Depuis 1962, le territoire connaît une augmentation continue de sa population. Entre 2008 et 2020, il est encore en pleine croissance démographique et sa population augmente de 1,25 % par an (plus 3000 habitants en 10 ans), ce taux est largement supérieur à la moyenne départementale.

Les communes situées de part et d'autre de Lezoux enregistrent les taux de croissance les plus importants qui se sont accélérés les 10 dernières années.

La croissance de la population est due massivement au solde migratoire. Le solde migratoire est très positif pour les jeunes actifs et les familles (classes des 25 à 40 ans). Ce dynamisme démographique a induit un rajeunissement de la population ; 30% de la population du territoire a moins de 30 ans.

Le territoire est marqué par une bonne couverture médicale et établissements de santé, en effet les densités de médecins généralistes, d'infirmiers et de kiné, de maisons de retraites...sont bien au-dessus du territoire Thiernois et du Livradois-Forez

2. Le contexte socioéconomique

Les emplois du secteur tertiaire (67 %) dominent le territoire. Le secteur agricole représente 4,6 % des emplois tandis que l'industrie fournit encore 30 % des emplois. En 10 ans, le territoire a enregistré une hausse de 20% d'emplois dans le secteur industriel. C'est pourquoi on recense davantage d'ouvriers et d'artisans, mais à l'inverse moins de cadres et de professions intermédiaires.

Au total, la Communauté de communes compte 4 500 emplois avec une tendance à l'augmentation. En 10 ans le nombre d'actifs a augmenté de 12 %.

Le territoire regroupe un nombre d'actifs important répartis sur les bassins d'emploi de Clermont-Ferrand et de Thiers.

Le taux de chômage se situe à 10 % de la population active et reste stable.

L'indice de concentration de l'emploi est de 0,56 ce qui signifie que l'on recense 56,4 emplois pour 100 actifs occupés et résidant dans la zone. La fonction résidentielle du territoire est donc largement dominante.

3. L'équipement du territoire

➤ Au titre des services à la population

La médiathèque de Lezoux identifiée en tant que « tiers lieu » est un équipement culturel innovant, évolutif et participatif. La structure et son réseau de points médiathèques sont dotés de 40 000 documents en accès libre et un auditorium est disponible pour les spectacles, films, concerts et autres conférences. Il associe des partenaires tels que la Mission Locale ou les services de la Circonscription d'action médico-sociale...

L'offre d'hébergement en EHPAD est conséquente, 4 établissements (2 à Lezoux, Culhat et St Jean d'Heurs) accueillent plus de 550 personnes.

Le territoire compte un collège (accueillant plus de 600 élèves) à Lezoux. 12 communes sur 14 du territoire ont au moins une école maternelle / primaire. L'offre en garde de jeunes enfants est assurée par des structures d'accueil collectif petite enfance (4), une Maison d'assistants maternels ainsi que la présence de près de 180 assistantes maternelles sur le territoire.

Le territoire dispose d'équipements sportifs nombreux dans les communes (une salle de combat dojo à Peschadoires, des salles multisports à Lezoux et Peschadoires, un terrain de tennis couvert, des terrains de foot sur de nombreuses communes...).

➤ **Au titre du logement**

La Communauté de communes compte plus de 9000 logements dont 7 800 résidences principales, près de 260 résidences secondaires et peu de logements vacants.

Un tiers des résidences principales du territoire a moins de 30 ans. De même que 10% des ménages ont emménagé sur le territoire depuis moins de 2 ans et 16.8% entre 2 à 4 ans.

Le taux de construction neuve en logements collectifs et individuels est, par an, de 6,90 logements pour mille habitants. Ce taux est très supérieur à la moyenne départementale. On recense sur le territoire 78 % de propriétaires et 22 % de locataires. La part des maisons individuelles au sein des résidences principales est écrasante avec 91 % du parc.

Il y a peu de logements locatifs et sociaux et les disponibilités locatives se raréfient.

L'habitat ancien peut se révéler potentiellement indigne sur certaines communes. La situation est contrastée en fonction des communes.

➤ **Au titre des infrastructures numériques**

Au titre de la phase 1 (2013/2017) du réseau d'initiative publique, le territoire a bénéficié du déploiement de la fibre à destination des entreprises (FTTO), d'investissements de montée en débit ainsi que de l'installation d'antennes WiFiMax.

La phase 2 (2017/2021) a permis le déploiement de la fibre sur quasiment l'ensemble du territoire.

➤ **Au titre de la culture**

Au niveau culturel, le territoire possède donc une importante médiathèque qui est tête de réseau de 13 points lecture. Une école de musique et des salles de spectacles font rayonner le territoire

Le territoire accueille également le Musée Départemental de la Céramique à Lezoux.

➤ **Au titre du tourisme**

Le territoire est riche d'un petit patrimoine bâti et vernaculaire (fours, lavoirs, pigeonniers...) et de bâtiments en pisé, technique de construction en terre crue très utilisée jusqu'au début du XX^{ème} siècle.

Les châteaux de Ravel, Codignat sont des atouts touristiques.

Les sites cultuels sont emblématiques : l'église romane de Moissat-Bas, l'église de Ravel qui fait partie des rares édifices gothiques du Puy-de-Dôme.

Entre Dore et Allier est traversé par la V70 (vélo-route). Le territoire est concerné par le projet de voie verte du Val d'Allier.

Enfin les bords d'Allier et de Dore sont autant de lieux de promenade que de pratique de la pêche.

➤ **Au titre des espaces naturels**

Le territoire est riche de plusieurs zones de protection et de valorisation NATURA 2000 et ZNIEFF.

Des contrats territoriaux de rivière (Dore , Litroux-Jauron, Allier) sont en cours d'élaboration ou en phase d'actions.

Les principaux enjeux du territoire sont :

- **En matière de démographie**

Forte augmentation de la population

Rajeunissement de la population

- **En matière Socio-Economique**

Faible taux de chômage

Conforter le tissu industriel

- **En matière de services à la population**

Adapter les services à la population au rythme de son évolution en lien avec la restructuration des services médico-sociaux du département.

- **En matière de logement**

Faiblesse du parc locatif et social

Domination de l'habitat individuel

Enjeu important concernant l'accueil des gens du voyage

- **En matière d'infrastructures numériques**

Un niveau d'équipement du territoire à développer en favorisant l'émergence de technologies alternatives

- **En matière culturelle**

Conforter la saison culturelle du territoire

Promouvoir le Musée de la Céramique

- **En matière touristique**

Le projet de voie verte du Val d'Allier à accompagner en portant l'effort sur la qualité de l'hébergement et des services associés

- **En matière d'agriculture**

Mettre en œuvre une stratégie foncière agricole afin de maintenir un ancrage territorial de l'activité agricole

- **En matière de préservation des milieux naturelles et de gestion des milieux aquatiques**

Une politique en matière de préservation de l'environnement incitative avec l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial.

Mettre en œuvre une politique concertée en matière de gestion des cours d'eau et de la ressource en eau

Le projet du territoire

FIL CONDUCTEUR

Dans le cadre du mandat politique 2020/2026, la CCEDA a l'ambition commune de renforcer et d'affirmer son territoire dans un bassin de vie autour de Lezoux en accompagnant les communes et le territoire dans les transitions (écologiques, économiques, numériques, sociétales...) avec l'objectif de « faire ensemble ».

Il s'agit bien d'accompagner le territoire dans les transitions :

- Transition du territoire : entre l'urbain et le rural (PLUI / PLH / SCOT)
Entre Thiers et CFD
- Transition économique : accompagner les entreprises dans la transition écologique et numérique (espaces de coworking, aides aux entreprises pour les remises aux normes...)
- Transition écologique et environnementale (PCAET / aides habitat/ actions GEMAPI...)
- Transition numérique (maison France services / MDA / nouveau « pôle de services et développement durable » / médiation numérique ...)
- Transition sociétale et culturelles (liens intergénérationnels / CLSH plan mercredi et ados...)

ORIENTATIONS ET ACTIONS

Il se compose comme suit :

- **Orientation stratégique 1 : Gouvernance**

11- Axe : Se donner les moyens matériels pour une action communautaire efficace

111-Objectif : Organisation financière et fiscale de la CCEDA

- Action : Elaboration d'un pacte fiscal et financier entre la CCEDA et ses communes, pour un coût prévisionnel en attente de chiffrage

112- Objectif : Mutualisation des ressources

- Action : Etude pour le schéma de mutualisation des services entre la CCEDA et ses communes, coût prévisionnel en attente de chiffrage

- Orientation stratégique 2 : Urbanisme, Habitat et Logement

- Action : Accompagner la commune de Lezoux dans le programme Petites Villes de Demain (PVD)
 - Sous-action : Programme PVD de Lezoux

21- Axe : Organiser la convergence des politiques d'urbanisme

211- Objectif : Harmoniser les règles d'urbanisme sur le territoire

- Action : Etude/Animation du PLUI
 - Sous-action : Mener l'élaboration d'un PLUI H (volet habitat) et d'un PCAET dans une démarche coordonnée et de concertation avec les communes membres et les habitants permettant d'affirmer le territoire de la CCEDA.
Nature des dépenses :
 - 305000 € pour le PLUI
 - 30 000 € pour le PLH
 - 55 000 € pour le PCAET
 - 15 000 € pour les enquêtes publiques.

22- Axe : Aménagement de l'espace public pour renforcer l'attractivité du territoire

221- Objectif : Redynamiser la centralité du territoire grâce au programme Petites Villes de Demain

- Action : Aménagement îlot entre maison du peuple et Notre Dame à Lezoux, coût prévisionnel en attente de chiffrage en 2022 avec DETR et DSIL
- Action : Requalification des espaces publics sur la place de Prague à Lezoux, coût prévisionnel en attente de chiffrage, en 2023 avec DETR et DSIL
- Action : Réaménagement du village Ornon sud à Lezoux, coût prévisionnel de 100 000 €, en 2022 avec DETR et DSIL

222- Objectif : Revitaliser les centres-bourgs

- Action : Aménager le centre-bourg
 - Sous-action : Cheminement piétonnier paysagé et éclairé, réhabilitation de la place centre village à Joze pour 262 000 € en 2020 DETR – 63 000 € au titre du bonus relance de la Région pour le cheminement piétonnier uniquement
 - Sous-action : Aménagement de la traversée du bourg à Moissat pour un coût prévisionnel de 386 000 € en 2022, avec le Département
 - Sous-action : Aménagement du bourg à Orléat pour 1 188 403 € sur 2021/2022 avec DETR, FIC, LEADER. Il s'agit en partie de la qualification des espaces publics du centre-bourg et des voiries périphériques, pour inciter les habitants et les commerçants à investir les lieux, pérenniser le village et séduire de nouveaux habitants par l'attractivité du bourg. Le principe d'aménagement général porte sur le renforcement des différentes parties du bourg. L'utilisation et la réutilisation de

matériaux locaux tels que le Pisé, très présent localement et participant à la singularité du bourg est favorisé. L'utilisation de matériaux nobles est requise ainsi que la valorisation des éléments identitaires (services, commerces, équipements). L'ouverture sur le bourg est prévue depuis la route de Lezoux (traverse). L'objectif est également de créer une circulation apaisée avec priorité au piéton et aux cyclistes. Le projet prévoit une mutualisation des différents espaces, un aménagement contemporain et respectueux de l'environnement, une mise en place d'espaces de stationnement aux entrées du Centre Bourg ainsi que des places de stationnement minute.

- Action : Retrouver la proximité avec la halle aux marchés
 - Sous-action : Création d'une halle aux marchés pour artisans et producteurs locaux, abords et accès compris à Peschadoires pour un coût prévisionnel de 500 000 €
 - Sous-action : Construction d'une halle couverte à Vinzelles pour un coût prévisionnel de 15 000 €
- Action : Embellir les bourgs
 - Sous-action : Voirie et embellissement autour de la place de l'Eglise à Bulhon, Travaux non chiffrés à ce jour, DETR 2021 et FIC 2021
 - Sous-action : Aménagement des bords de l'Allier rive gauche, à Joze, coût prévisionnel en attente de chiffrage pour 2023
 - Sous-action : Aménagement de la place du 11 novembre 1918 à Peschadoires pour un coût prévisionnel de 30 000 €.
- Action : Faire renaître des locaux d'activités en centre-ville
 - Sous-action : Changement de l'escalier dans la maison bien-être à Culhat pour un coût prévisionnel de 15 000 € sur 2021/2022
 - Sous-action : Réhabilitation du local associatif en commerce à Culhat pour un coût prévisionnel de 15 000 € sur 2022
 - Sous-action : Changement du rideau de fermeture du commerce principal à Culhat pour un coût prévisionnel de 2 000 € sur 2021

223- Objectif : Construction et rénovation des bâtiments publics

- Action : Mise en conformité de bâtiments communaux
 - Sous-action : Rénovation et mise aux normes et extension de la salle polyvalente (ERP) à Bort l'Etang, pour un coût prévisionnel de 201000 € en 2023
 - Sous-action : Projet de rénovation de la salle de motricité à Ravel pour un coût non

chiffré

- Sous-action : Projet de rénovation de la salle des fêtes à Vinzelles, coût prévisionnel de 19890 €
- Sous-action : Remise aux normes bibliothèque municipale de Culhat pour un coût prévisionnel de 15 000 €, sur 2021 et 2022
- Sous-action : Réaménagement de la salle des fêtes (éco énergie) à Orléat pour un coût prévisionnel de 500 000 € pour 2025
- Action : Rénovation des mairies
 - Sous-action : Rénovation de la mairie à Vinzelles pour un coût prévisionnel de 15 000 €, en 2022
 - Sous-action : Réfection de la toiture du garage de la mairie de Vinzelles pour un coût prévisionnel de 10 000 €, sur 2024
 - Sous-action : Rénovation du patrimoine communal à Vinzelles pour un coût prévisionnel de 40 000 € en 2025
 - Sous-action : Création d'un espace accueil à la mairie à Bulhon, coût non chiffré
 - Sous-action : Réhabilitation de la mairie de Lempty pour un coût prévisionnel de 278 200 €, avec DSIL et DETR
 - Sous-action : Réfection de façade la façade de la mairie de Lezoux et changement des huisseries à Lezoux, pour un coût prévisionnel de 300 000 €, en 2022 avec DSIL et DETR
 - Sous-action : Rénovation et mise en sécurité du bâtiment public de la mairie à travers le changement des huisseries (volets) et l'installation d'une alarme à Crevant Laveine, co-financement avec la Région, à partir 2021
 - Sous-action : Réaménagement des locaux, réfection du toit et installation de panneaux solaires à la mairie de Lempty, pour un coût prévisionnel de 278 200 €
- Action : Locaux techniques
 - Sous-action : Rénovation du centre technique municipal avec production d'électricité, désamiantage de la toiture et remplacement du bardage à Lezoux, pour un coût prévisionnel de 545 000 € DETR et DSIL 2021
 - Sous-action : Construction d'ateliers municipaux à Orléat pour un coût prévisionnel de 1 000 000 € sur 2026

- Sous-action : Réaménagement d'un atelier municipal de 200m2 avec une ossature métallique comprenant un atelier, un espace sanitaire et un lieu de stockage (garage) pour les engins communaux, à Saint-Jean-D'heurs – choix de réaménager un bâti ancien au lieu de construire un bâtiment neuf afin de lutter contre l'artificialisation des sols, pour un coût prévisionnel de 110 000 €, sur 2022
- Action : Préservation de l'âme des bourgs
 - Action : Projet de rénovation de l'intérieur de l'église de Peschadoires pour un coût prévisionnel de 150 000 €
 - Action : Réhabilitation du presbytère à Orléat, coût prévisionnel : 710 000 € (70 000 € pour l'étude, 640 000 € pour les travaux). Le bâtiment qui doit être réhabilité présente des qualités architecturales indéniables et est un symbole pour la Commune. L'essence même du projet est de travailler avec des éco-matériaux et de travailler avec des entreprises locales, des matériaux locaux et durables afin d'optimiser au maximum les coûts et de pouvoir intégrer ces éco-matériaux. Ce phénomène contribuera à asseoir une économie locale déjà très implantée. Un local permettant de regrouper les producteurs locaux sera installé au rez-de-chaussée qui en feront un point de vente visible de tous les habitants. Un espace de coworking accueillera quatre personnes. La fibre est en cours de déploiement dans le bourg et donnera une réelle offre aux personnes travaillant seules chez elles et souhaitant se réunir pour échanger. L'objectif est de réaliser une réhabilitation exemplaire en termes de performances énergétiques, de confort thermique et acoustique, avec des coûts d'exploitation maîtrisés et une simplicité d'usage.
 - Action : Réhabilitation de l'ancien couvent à Moissat, pour un coût prévisionnel en attente de chiffrage pour 2024
- Action communale
 - Sous-action : Aménagement d'un multiservices à Lempty - Rachat d'un bâtiment pour le réhabiliter afin de créer un multiservice communal, achat du bâtiment prévu en 2021 pour lancer le projet en 2022, pour un coût prévisionnel en attente de chiffrage
 - Sous-action : extension de la salle polyvalente communale pour réaménager la cuisine, agencer un espace scène et un espace de stockage des mobiliers à Bort l'Etang, pour un coût prévisionnel de 201 000 € HT
 - Sous-action : Construction d'une salle polyvalente aux normes d'accessibilité avec possibilité d'installer un ascenseur à Seychalles, pour un coût prévisionnel de 800 000 € HT, avec DETR, DSIL, FIC, et la Région

224- Objectif Développer les équipements publics

- Action : Aires de jeux multisports
 - Sous-action : Projet d'aménagement de l'aire de jeux multisports à Ravel, pour un coût en attente de chiffrage
 - Sous-action : Création d'une aire de jeux avec mise en sécurité de l'espace et du parvis de l'église à Vinzelles, pour un coût prévisionnel de 22 076 € HT, avec le Département et la Région
 - Sous-action : Création d'un terrain multi activités à Peschadoires, pour un coût prévisionnel de 60 000 €
 - Sous-action : Salle multi activités à Crevant Laveine pour 600 000 €, en 2022 avec DETR, DSIL, et aide à la relance construction durable
- Action : Améliorer les supports de communication avec la population
 - Panneau digital informatif centre-ville à Culhat pour 2021, coût prévisionnel entre 10 000 et 20 000 €
- Action : Rénover les écoles pour investir dans l'avenir
 - Sous-action : Restructuration et extension du groupe scolaire - Marcus T1 Restructuration et extension bâtiment A - phase 2 et 3 à Lezoux, pour un coût prévisionnel de 4 649 046 €
 - Sous-action : Réfection des cours des écoles à Peschadoires, pour un coût prévisionnel de 100 000 €
 - Sous-action : Restructuration et extension du groupe scolaire - Marcus T2 Restructuration et extension du bâtiment A - phase 4 et 5 à Lezoux, pour un coût prévisionnel de 3 537 796 €, en 2023 avec DETR et DSIL
 - Sous-action : créer une cuisine pour l'école et le Centre de Loisirs à Culhat pour 2022/2024 entre 50 000 et 100 000 €
 - Sous-action : Modification du système de restauration de l'école (modèle self) à Moissat, coût prévisionnel de 22 000 € en 2021

23- Axe : Rendre le territoire plus attractif en améliorant les solutions d'accès au logement

231- Objectif : Améliorer la qualité et l'accessibilité des logements

- Action : Planifier la rénovation de l'habitat et la construction durable du territoire
 - Sous-action : Gros travaux de réparation et rénovation des bâtiments communaux

(logement communal) à Bort L'Etang, coût prévisionnel 22470 € avec DETR

- Sous-action : Changement menuiseries dans des logements communaux à Crevant Laveine, coût prévisionnel de 20 000 € en 2022 avec DETR, DSIL, et aide à la relance construction durable
- Sous-action : Rénover 60% des logements sociaux de la commune à Culhat, coût prévisionnel de 100 000 € sur la période 2022-2024
- Action : Accompagner la population pour l'amélioration de l'habitat privé
 - Sous-action : Réévaluer la participation de la CCEDA au programme « Habiter mieux » à travers le vote d'un doublement des subventions complémentaires à ce programme d'intérêt général pour l'amélioration de l'habitat privé, programme porté par l'Anah et le département du Puy de Dôme
 - Action : Aider à la sédentarisation des familles gens du voyage
 - Sous-action : développer les terrains familiaux et construire de l'habitat adapté en conformité avec le Schéma départemental des gens du voyage

- Orientation stratégique 3 : Enfance – Jeunesse

A ce jour, les projets relatifs à cette orientation sont inscrits dans la CTG (convention territoriale globale) signée le 24 juin 2021.

POUR MEMOIRE RAPPEL DES AXES ET OBJECTIFS DE LA CTG :

31- Axe 1 : La petite enfance : Compléter l'offre déjà existante pour les 0 - 3 ans!

- Objectif 3.1.1 : Aider les familles dans la recherche d'un mode de garde adapté à leur situation familiale et professionnelle
- Action 3.1.1.1 : Conforter les actions et le fonctionnement du Pôle d'accueil Petite Enfance existant (PAPE)
- Action 3.1.1.2 : Mettre en place un lieu ressource pour mieux communiquer et accompagner les parents : Guichet unique
- Action 3.1.1.3 : Favoriser une collaboration de fonctionnement entre les différentes structures d'accueil collectif de la petite enfance (EAJE – MAM – PAJE - PSU) afin de répondre aux besoins spécifiques des familles : réaménagement des horaires
- Action 3.1.1.4 : Adapter la communication sur les dispositifs existants à l'échelle du territoire des 14 communes
- Objectif 3.1.2 : Adapter l'offre individuelle de service aux besoins du territoire
- Action 3.1.2.1 : Promouvoir et rendre plus attractif le métier ASMAT
- Action 3.1.2.2 : Réfléchir à des solutions d'accueil en horaires atypiques
- Action 3.1.2.3 : Mener une réflexion sur un éventuel besoin d'une MAM supplémentaire sur le territoire

- Action 3.1.2.4 : Animer un réseau des différents prestataires et partenaires intervenant dans le domaine de la petite enfance

32- Axe 2 : Restructuration de l'accueil Enfance (3 – 12 ans) sur le territoire

- Objectif 3.2.1 : Adapter le fonctionnement des accueils de loisirs extrascolaires et mercredis périscolaires aux besoins des familles
- Action 3.2.1.1 : Transférer les centres de loisirs extrascolaires et mercredis périscolaires sur une gestion communautaire
- Action 3.2.1.2 : Mettre en place une harmonisation des tarifs sur toutes les structures transférées
- Action 3.2.1.3 : Adapter de nouvelles plages horaires
- Action 3.2.1.4 : Proposer une continuité des plages d'accueil sur les vacances d'été et Noël
- Action 3.2.1.5 : Garantir l'accès aux différents services pour chaque famille du territoire
- Action 3.2.1.6 : Mutualiser la gestion administrative
- Objectif 3.2.2 : Construire un projet éducatif communautaire Enfance
- Action 3.2.2.1 : Définir des objectifs éducatifs communs aux différentes structures
- Action 3.2.2.2 : Mettre en place et coordonner une synergie intercommunale des équipes pédagogiques des différents centres de loisirs
- Action 3.2.2.3 : Mettre en place une évaluation annuelle
- Objectif 3.2.3 : Favoriser l'inclusion des enfants en situation d'handicap au sein des centres de loisirs
- Action 3.2.3.1 : Proposer un centre de loisirs référent Handicap sur le territoire
- Action 3.2.3.2 : Se doter d'une équipe pédagogique spécialisée
- Action 3.2.3.3 : Adapter le projet pédagogique du centre référent
- Action 3.2.3.4 : Développer des partenariats avec les associations spécialisées dans le domaine du handicap

33-Axe 3 : Pré-adolescents, adolescents et plus (12 – 25 ans) : l'avenir d'un territoire !

- Objectif 3.3.1 : Permettre aux jeunes 12 – 17 ans du territoire de se rencontrer et de créer un lien social
 - Action 3.3.1.1 : Proposer aux jeunes du territoire des lieux de rencontre identifiés et sécurisés à des endroits pertinents du territoire
 - Action 3.3.1.2 : Développer un espace et un réseau d'échanges numériques
 - Action 3.3.1.3 : Assurer une équité d'accès aux activités pour chaque jeune des 14 communes en répondant au problème de la mobilité.
 - Action 3.3.1.4 : Développer sur le territoire l'offre éducative auprès des jeunes de 12 à 17 ans en leur proposant des activités ponctuelles
 - Action 3.3.1.5 : Accompagner les jeunes dans la création de projets collectifs

- Objectif 3.3.2 : Préparer les jeunes (18 – 25 ans) à être le citoyen de demain en valorisant leur engagement sur le territoire
 - Action 3.3.2.1 : Améliorer leurs connaissances sur les différents dispositifs d’engagement sur le territoire (service civique, job d’été, BAFA, réseau associatif...)
 - Action 3.3.2.2 : Intégrer le dispositif « Promeneurs du net » sur tout le territoire
 - Action 3.3.2.3 : Recenser un réseau d’acteurs pour les aider dans leur parcours d’avenir (auto-école, entreprises, collèges, lycées, associations du territoire...)
 - Action 3.3.2.4 : Mettre à disposition un référent jeune sur le territoire
 - Action 3.3.2.5 : Informer les jeunes par une communication numérique de territoire adaptée

34-Axe 4 : Les parents : maillons forts du territoire !

- Objectif 3.4.1 : Soutenir les parents dans leur rôle éducatif
 - Action 3.4.1.1 : Organiser des actions de prévention
 - Action 3.4.1.2 : Organiser des soirées informatives et participatives à thèmes
 - Action 3.4.1.3 : Proposer des actions de sensibilisation aux différents problèmes familiaux
- Objectif 3.4.2 : Favoriser la possibilité aux parents de s’impliquer
 - Action 3.4.2.1 : Permettre aux parents de s’impliquer dans les projets
 - Action 3.4.2.2 : Associer les parents dans la mise en place et le suivi du projet de territoire

35-AXE 5 : Rendre le territoire plus attractif en améliorant les solutions d'accès au logement

- Objectif 3.5.1 : Permettre un accès plus facile au logement sur le territoire
 - Action 3.5.1.1 : Finaliser l'étude en cours sur les logements vacants et résidences secondaires du territoire
 - Action 3.5.1.2 : Réfléchir sur une éventuelle aide à l'accession pour les primo accédants de logements anciens et vacants en centre-ville
 - Action 3.5.1.3 : Accompagner les bailleurs à identifier leurs besoins pour développer l'offre sur le territoire en logements sociaux
 - Action 3.5.1.4 : Garantir les prêts des bailleurs sociaux
- Objectif 3.5.2 : Améliorer la qualité et l'accessibilité aux logements du Territoire
 - Action 3.5.2.1 : Réévaluer la participation de la CCEDA au programme « Habiter mieux »
 - Action 3.5.2.2 : Mutualiser l'emploi inter EPCI d'un conseiller technique sur les performances énergétiques de l'habitat
 - Action 3.5.2.3 : Réfléchir à une éventuelle aide financière aux habitants du territoire pour un changement de chaudière moins énergivore
- Objectif 3.5.3 : Aider les gens du voyage à accéder à la sédentarisation
 - Action 3.5.3.1 : Réfléchir à la mise en place d'habitats adaptés

- Action 3.5.3.2 : Accompagner la mise en place de terrains familiaux
- Action 3.5.3.3 : Evaluer annuellement la mise en œuvre territoriale du schéma départemental de l'accueil des gens du voyage

36- AXE 6 : Un accès aux droits et aux services pour tous !

- Objectif 3.6.1 : Affirmer et conforter les services proposés par le réseau des Médiathèques aux habitants du territoire
 - Action 3.6.1.1 : Identifier les besoins numériques des habitants
 - Action 3.6.1.2 : Développer l'offre existante et favoriser l'accès aux services et ressources numériques
 - Action 3.6.1.3 : Développer et renforcer les partenariats sur le territoire avec les acteurs culturels, sociaux et les partenaires extérieurs
- Objectif 3.6.2 : Mailler le territoire en proposant d'autres espaces de conseil, de ressources et d'informations administratives
 - Action 3.6.2.1 : Mettre en place une Maison France Services
 - Action 3.6.2.2 : Créer des partenariats avec les différents services sociaux et économiques identifiés comme indispensables aux habitants du territoire
 - Action 3.6.2.3 : Créer des permanences itinérantes en s'appuyant sur les points médiathèques présents sur les 14 communes du territoire
 - Action 3.6.2.4 : Mener une réflexion avec les communes membres sur l'opportunité d'un Centre Intercommunal d'Action sociale

- Orientation stratégique 4 : Développement économique

41-Objectif : Soutien financier aux entreprises

- Action : ARP Nouvelle a obtenu un financement pour le projet de centre d'usinage vertical a CN + logiciel SOLIDWORK dans le cadre de l'aide aux entreprises par le fonds de soutien à l'industrie (Dispositif industrie du futur géré par l'ASP).
- Action : Auvergne Forage a déposé un dossier pour le projet Volcan Energie dans le cadre de l'aide aux entreprises par le fonds de soutien à l'industrie (Dispositif Entreprise engagée pour la transition écologique).
- Action : Porter le programme Territoire d'industrie avec les communautés de communes Thiers Dore et Montagne / Ambert Livradois Forez / Communauté d'agglomération Loire Forez
- Action : Renforcer les actions de politique locale du commerce et d'appui au développement commercial

42- Objectif : Utiliser les ressources patrimoniales pour revitaliser l'activité économique

- Action : Rénovation de bâtiments communaux pour opérer un changement de destination des bâtiments communaux afin de les rendre accessibles aux commerces et services de proximité
 - Sous-action : Rénovation de l'ancienne garderie à Culhat (transférée dans un nouvel immeuble) pour la transformer en un salon de coiffure. Les travaux concernent le sol (carrelage), la climatisation, la plomberie, l'électricité, les huisseries, la pose d'un faux plafond, la peinture des murs et les plafonds.

Nature des dépenses :

 - Carrelage pour 4073.00 €
 - Faux plafond, cloison, peinture pour 3 150.00 €
 - Climatisation, plomberie pour 5 607.00 €
 - Huisseries pour 6976.05 €
 - Electricité pour 1 200.00 €
 - TOTAL HT 21 006.05 €
 - Sous-action : Transformation d'une maison d'habitation en commerce et logements à Bulhon, coût prévisionnel non chiffré pour 2022 et 2023
 - Sous-action : Rénovation d'un ancien immeuble d'habitation à Culhat (rez-de-chaussée et 1er étage) pour le transformer en quatre locaux pour un usage commercial. Trois des locaux seront respectivement occupés par une esthéticienne, une ostéopathe et une psychologue. Les travaux concernent, l'isolation, la climatisation, la plomberie, les huisseries, la pose d'un escalier, la peinture des murs, plafonds et sol, pour un coût prévisionnel de 34 852,06 € avec la Région et autofinancement/loyers

- **Orientation stratégique 5 : Services à la population**

51- Objectif : Favoriser un accès aux droits et aux services

- Action : Installation d'une Maison France Services, pour un coût prévisionnel en attente de chiffrage

52- Objectif : Incarner l'avenir et accompagner les transitions du territoire

- Action : Création d'un Pôle de ressources Entre Dore et Allier (PREDA), au service des communes, des habitants et des entreprises du territoire sur l'emprise d'une friche industrielle sur la commune centre de Lezoux, tête de bassin. L'objectif est de regrouper et rationaliser les services à la population dans un « centre ressources » d'échanges, d'appui, et de conseil. Coût prévisionnel HT : 6 000 000 €

- **Orientation stratégique 6 : Tendre vers l'excellence énergétique**

61-Axe : La rénovation énergétique du territoire

611- Objectif : Rénovation résidentielle

- Action : Rénovation énergétique de trois logements sociaux à Ravel, pour un coût prévisionnel de 25 531 € HT, cofinancement avec la Région

612- Objectif – Rénovation patrimoniale

- Action : élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial
- Action : Rénovation énergétique
 - Sous-action : Rénovation énergétique de l'école à Seychalles comprenant la fourniture et la pose de volets roulants, abaissement de la hauteur des sous-plafonds dans 2 salles de classes, et remplacement de l'éclairage par des LED, pour un coût prévisionnel de 45 000 € HT, avec Cofinancement de la Région
 - Sous-action : Rénovation thermique des bâtiments communaux pour 34 050 € DSIL 2021 à Bort L'Etang
 - Sous-action : Réaménagement et rénovation énergétique du bâtiment communal à Bort l'Etang, pour un coût prévisionnel de 140 910 € en 2022
 - Sous-action : Rénovation énergétique de la mairie à Crevant Laveine pour un coût prévisionnel de 43 400 € en 2021, avec DETR et DSIL
 - Sous-action : Rénovation énergétique de la salle polyvalente à Crevant Laveine pour un coût prévisionnel de 87 041 € en 2021, avec DETR et DSIL
 - Sous-action : Rénovation énergétique de deux logements communaux à Crevant Laveine pour un coût prévisionnel de 10 000 € en 2021, avec DETR et DSIL
 - Sous-action : Rénovation énergétique et modernisation des terrains de tennis à Crevant Laveine, pour 10 000 € en 2023 avec DETR
 - Sous-action : Amélioration des performances énergétiques de l'école et de la maison des associations (climatisation) à Joze pour un montant de 55 000 € en 2020, avec DETR
 - Sous-action : Amélioration des performances énergétiques du bâtiment abritant l'école et la mairie de Joze, à travers le remplacement des fenêtres et des portes ainsi que l'isolation du grenier, pour un coût prévisionnel de 82 837,55 € HT, en 2022, avec DETR et DSIL

- Sous-action : Amélioration des performances énergétiques au niveau de l'école et de la maison des associations et agrandissement du dortoir de la classe maternelle à Joze, pour un coût prévisionnel de 100 000 € en 2020 avec DETR
- Sous-action : rénovation énergétique de l'école à Moissat pour un coût prévisionnel de 498 400 € pour 2021 avec DETR, DSIL, et FIC
- Action : Isolation
 - Action : Isolation d'appartement des six pierres à Crevant Laveine, pour un coût prévisionnel de 1000 € en 2023
 - Action : Isolation extérieure, changement du système de chauffage, et changement des fenêtres à l'école de Culhat pour 70 000 €, sur la période 2021-2022
- Action : Rénovation de l'éclairage public
 - Sous-action : Rénovation du parc d'éclairage public à Moissat, pour un coût prévisionnel de 100 000 € à partir de 2022 (plan pluriannuel)

613- Objectif : Infrastructures

- Action : Développer les réseaux électriques et la transition énergétique en zone rurale avec l'enfouissement des lignes haute tension
 - Sous-action : A Crevant Laveine, enfouissement des lignes haute tension pour un coût prévisionnel de 20 000 €, en 2025

62-Axe : La production d'ENR

621- Objectif : Mise en œuvre des actions par type d'ENR

- Action : Réflexion sur une position commune pour l'installation de centrales solaires photovoltaïques
- Action : Production photovoltaïque (production d'électricité à partir du rayonnement solaire)
 - Sous-action : Installations de panneaux solaires à Joze pour 2023, coût prévisionnel en attente de chiffrage
 - Orientation stratégique 7 : Eau et assainissement

71 Axe : Assainissement

- Action : Etude préparatoire au transfert de la compétence assainissement collectif et eau pluviale

711-Objectif : Rénovation et mise en conformité de l'assainissement collectif

- Action : Mise en conformité de l'assainissement communal à Crevant Laveine pour un coût prévisionnel de 16 000 € en 2024
- Action : Assainissement Petit chemin de la Fontaine (réseau Assainissement et mise en séparatif) à Joze pour un coût prévisionnel de 97 978 € en 2021, avec DETR
- Action : Créer un assainissement complet et installation d'une station d'épuration des hameaux de chez Marais et Fouilhouze à Culhat, devis en cours de chiffrage, pour 2021 et 2023
- Action : Réfection de l'assainissement route de Vichy à Joze, coût prévisionnel en attente de chiffrage, pour 2022
- Action : Travaux de rénovation de l'assainissement et extension du réseau à Lempty, coût non chiffré, pour 2022
- Action : Extension du réseau de collecte des eaux usées et pluviales à Moissat, coût non chiffré, pour 2020, avec le Département et l'Agence de l'eau
- Action : Quadruplement de la capacité de la station d'épuration à Moissat en 2020 avec le département et l'Agence de l'eau
- Action : Travaux d'assainissement, tranches 3 et 4 à Orléat pour un coût prévisionnel de 300 000 € sur la période 2023-2024, avec le Département et l'Agence de l'eau
- Action : Schéma directeur d'assainissement à Orléat pour un coût prévisionnel de 70 975 € sur 2021 avec le Département et l'Agence de l'eau
- Action : Rénovation de la station d'épuration à Orléat pour 1 500 000 €, sur la période 2025/2026
- Action : Réfection du réseau assainissement 2^{ème} tranche à Peschadoires pour un coût prévisionnel de 300 000 €, en 2022
- Action : Etude diagnostic du système assainissement à Ravel, pour un coût non chiffré, sur la période 2021-2026
- Action : Remplacement d'une station d'épuration à Ravel, pour un coût non chiffré, sur la période 2021-2026

- **Orientation stratégique 8 : Mobilité**

81- Objectif : Développer le Covoitage

- Action : Etude pour l'aire de covoitage comprenant la recherche de terrains, préconisations, préparation cahier des charges, pour aménagement d'aires de covoitage, pour un coût prévisionnel de 30 000 €

- **Orientation stratégique 9 : Culture et patrimoine culturel**

- Action : Etude sur la prise de compétence culture

91- Objectif : Préservation des monuments

- Action : Rénovation du Château de Ravel, monument historique n'appartenant pas à l'Etat, pour une opération dans la Salle des Etats et toitures, montant de l'aide au titre du plan de relance à hauteur de 168 295 € (confirmation de la DRAC que c'est le seul bâtiment concerné sur notre territoire)
- Action : Rénovation et mise en sécurité du clocher de l'église de Culhat, pour un coût prévisionnel en cours de chiffrage pour la période 2021-2022
- Action : Réhabilitation du monument aux morts à Lezoux, pour un coût prévisionnel en attente de chiffrage, pour 2022 avec DETR et DSIL
- Action : Réhabilitation d'une ancienne tour à l'occasion d'un tournage sur la commune de Saint-Jean-D'Heurs en vue de sécuriser les lieux, créer un étage provisoire et des aménagements afin de permettre une renaissance de l'usage des lieux, pour un coût prévisionnel en attente de chiffrage

92- Objectif : Consolider l'action engagée

- Action : Crédit d'impôt pour la construction d'un bâtiment communal à Bort l'Etang pour un coût de 14975 € (cadre du bonus relance de la Région)

- **Orientation stratégique 10: Agriculture et alimentation saine**

101- Axe : Alimentation saine et durable

1011- Objectif : Développer les circuits courts et valoriser les produits locaux

- Action : Etude et réflexion
 - Sous-action : Etude sur l'opportunité de circuits courts, étude de marché et organisation des producteurs afin de monter des drives fermiers, pour un coût prévisionnel de 20 000 €

1012- Objectif : Restauration collective

- Action : Reconfiguration de l'espace repas à Culhat, coût prévisionnel en attente de chiffrage
- Action : Acquisition de matériel de cantine à Crevant Laveine pour un coût prévisionnel de 4000 €, en 2023

- Orientation stratégique 11 : Environnement

111- Axe : Biodiversité

1112- Objectif : Protéger

- Action : Restauration écologique et aires protégées – Restauration et protection du site « Les Couleyras » - Maître d'ouvrage : Mairie de Jozé - Coût total du projet : 36 600 € (29 280 € sont pris en charge dans le cadre du plan de relance).

- Orientation stratégique 12 : Solidarités et santé

- Action : Réflexion sur la mise en place d'un CIAS

1211- Objectif : Actions pour accompagner le milieu associatif

- Action : Construction d'un bâtiment associatif à Moissat, pour un coût prévisionnel de 350 000 € sur 2022

- Orientation stratégique 13 : Inclusion numérique

- Action : Recrutement d'un conseiller numérique et mise en place d'actions de médiation et de formation au numérique

1311- Objectif : Développer les outils numériques

- Action : Fournir à la population un service adapté aux besoins d'aujourd'hui
 - Sous-action : Changement du site internet de la mairie afin de permettre la dématérialisation des services numériques aux citoyens (garderie, cantine, centre de loisirs, liste électorale, actes d'état civil, urbanisme, recensement citoyen, etc.) et l'accès à toutes les administrations via un onglet « France Connect », pour un coût prévisionnel de 16900 € HT (devis validé), aide demandée au titre du fonds Transformation numérique des collectivités territoriales à hauteur de 5000 €, 2021

et 2022

- Sous-action : Changement de site internet à Culhat, pour un coût prévisionnel de 3400 € en 2021
- Sous-action : Acquisition ordinateur pour les administrés à Crevant Laveine, pour un coût prévisionnel de 1000 € en 2024
- Sous-action : Acquisition ordinateur à Vinzelles, pour un coût prévisionnel de 2000 € sur 2022

1312- Objectif : Penser l'avenir à l'ère 2.0 : quel projet numérique pour la CCEDA et ses communes ?

- Action : Plan de relance numérique pour l'école à Lempty, pour un coût prévisionnel de 3946 €
 - **Orientation stratégique 14 : Travaux et voirie sur le territoire de la CCEDA**

141-Axe 1 : Travaux

1411- Objectif : Requalification des espaces publics

- Action : **Travaux de requalification des espaces publics des ZA** de la CCEDA au niveau de ZI les Hautes Route de Ravel 63190 Lezoux / ZA Le Bournat RD86 63190 Orléat / ZI Hautes Technologies 63920 Peschadoires. Etude de maîtrise d'œuvre en mars 2021, le démarrage des travaux est prévu pour novembre 2021 avec une date prévisionnelle d'achèvement en 2023.

Détail :

- ZI les Hautes 63190 LEZOUX : 265340€ HT (cheminements piétonniers, espaces verts, gestion des eaux pluviales, signalétique) ;
- ZA le Bournat 63190 ORLEAT : 15700€ HT (engazonnement des accotements, mise en place d'une protection au niveau des candélabres, espaces verts, signalétique) ;
- ZI Hautes Technologies 63920 PESCHADOIRES : 70800€ HT (engazonnement des accotements, reprise des trottoirs, suppression / mise en place d'une protection, marquage signalisation, espaces verts).

Le montant des dépenses liés aux travaux est estimé à 351840 € HT (phase esquisse, hors divers et imprévus et maîtrise d'œuvre),

Nature des dépenses :

- 275 340.00 € pour l'aménagement de cheminement piétonnier, reprise trottoirs
- 12 800.00 € pour le mobilier urbain
- 17 500.00 € pour la signalétique
- 46 000.00 € pour les Espaces Verts
- Etude de M.O. pour les travaux de requalification ZA : ZI les hautes, ZA le Bournat, ZI Peschadoires (mission Témoin phases PRO, DCE, ACT, DET et AOR)

1412- Objectif : Aménagement et viabilisation

- Action : **Travaux d'aménagement et de viabilisation du Parc d'Activités Entre Dore et Allier (Tranche 4 - Tranche Conditionnelle)** / Les travaux consistent à viabiliser un nouveau lot de 1.7 ha situé à l'arrière d'un lot récemment cédé à une entreprise (prolongation des réseaux existants AEP, EU, EP, Electricité, Téléphonie / Fourreaux FO, gaz) de manière à permettre sa commercialisation. Ces travaux seront affermis ou non sous un délai de 2 ans en fonction de l'évolution de la commercialisation des terrains.

Nature des dépenses :

- Maîtrise d'œuvre Tranche Conditionnelle / Géomètre 15 000.00 €
- Travaux de voirie 185 000 €
- Mobilier 10 000.00 €
- Espaces Verts 45 000 €
- Réseau HT / BT Devis SIEG 12 000 €
- Réseau AEP 1100 €
- Montant total HT s'élève à 268 100 €

142- Axe : Voirie

1421- Objectif : Voirie des communes

- Action : Opérations de voiries
 - Sous-action : Travaux de voirie Route du Puy et rue de la Garenne à Lempty, pour un coût prévisionnel en attente de chiffrage, en 2022
 - Sous-action : Réfection rue des Charretiers (1ère partie) à Lezoux, pour 2022 avec DETR et DSIL
 - Sous-action : Route dans le quartier de la gare à Lezoux, pour un coût prévisionnel en attente de chiffrage, en 2024 avec DETR et DSIL
 - Sous-action : Divers voiries à Lezoux, pour un coût prévisionnel en attente de chiffrage, en 2025 avec DETR et DSIL
- Action : Adressage
 - Sous-action : Numérotation et dénomination des rues par Bulhon, coût prévisionnel en attente de chiffrage, avec le bonus relance de la Région
 - Sous-action : Adressage (plaques rues + n°) à Joze, pour un coût prévisionnel de 2462 €, en 2021 avec DETR
- Action : Sécurisation
 - Sous-action : Sécurisation autour de la salle des fêtes à Bulhon, pour un coût

prévisionnel en attente de chiffrage, en 2021

- Sous-action : Installation d'un système de vidéo protection à Moissat afin de protéger l'ensemble des bâtiments publics regroupés sur le secteur de l'entre bourg et de mettre en place une surveillance des flux routiers sur différents points d'accès à la commune afin de prévenir la délinquance routière et les cambriolages (préconisations issues du diagnostic de vidéoprotection élaboré en 2018), pour un coût prévisionnel de 30 000 €
 - Sous-action : Sécurisation de la voirie d'intérêt communautaire, la voie romaine et gestion des usages
-

Pour mener à bien son projet de territoire, fixer ses priorités et répondre aux objectifs du contrat, en fonction de ses besoins et de ses capacités, *la Communauté de Communes Entre Dore et Allier* a sollicité un accompagnement de l'ANCT en termes d'ingénierie.

Sous l'égide de la Communauté de communes Entre Dore et Allier et de l'Etat, le suivi des travaux sera effectué par une gouvernance partagée entre l'EPCI et ses communes membres et constructive, à même de faire émerger une dynamique partenariale large qui concourt à la vitalité du territoire et que ce nouveau contrat de relance et de transition écologique puisse ouvrir de nouvelles perspectives.



ENTREPRISES DU TERRITOIRE EMARGEANT AU PLAN DE RELANCE

25 TPE (moins de 11 salariés) ont reçu le chèque numérique versé par l'Etat (500€), pour les aider dans leur transition numérique (création de site internet marchand, campagnes de référencement, prise de RV en ligne, logiciel de caisse, etc...)

Liste des entreprises aidées dans le cadre du Plan de Relance cf Lauréats des appels à projets lancés par l'Etat :

6 Entreprises de la CCEDA ont été retenues au titre des appels à projets lancés par l'Etat dans le cadre du Plan de Relance (Guichet Industrie du Futur, Guichet Tremplin) pour un montant total de subventions accordées de 801 672€ sur un montant total d'investissements réalisés par les entreprises de 2 372 084€ HT.

CRTE (Communauté de communes Entre Dore et Allier)
récapitulatif des actions des communes au 12.2021

COMMUNES	OBJET DE L'ACTION	COUT PREVISIONNEL €	DATE PREVISIONNELLE DE REALISATION	SUBVENTION
BORT L'ETANG	Réhabilitation d'un logement communal (gros travaux de rénovation)	21 484 €	1er semestre 2021	DETR accordé = 6445 €
	Remplacement des pompes à chaleur défectueuses	37 787 €	2ème semestre 2021	DSIL accordé = 11 336 €
	Réaménagement de la mairie	149 000 €	mars-22	DSIL/DETR sollicité = 44 700 €
	Rénovation de la salle polyvalente	241 000 €	2023	DSIL/DETR sollicité = 72 360 €
BULHON	Embellissement place de l'Eglise	29 555 €	juin 2021 - juin 2022	DETR : 8857 € DSIL : 5911 €
	Rénovation du secrétariat de mairie	24 447 €	juin 2021 - janvier 2022	DETR : 7334,10 € PLAN DE RELANCE 1ère G : 12 223 €
	amélioration autour de la salle des	38 971 €	début des travaux juin 2021 - fin février 2022	DETR : 11 961,30 € PLAN DE RELANCE 2ème G : 19 485,50 €
	Rénovat° mairie (changement huisseries, parment façade, volets, radiateurs, alarme)	43 400 €	2021	DETR = 13042 + BR 5781 + FIC = 10173
CREVANT LAVEINE	Renovat° toiture salle polyvalente	87 041 €	2021	DSIL = 8704.14 + DETR en cours + bonus ruralité 25000 €
	Rénovat° 2 Logts (changement de menuiseries)	9 994 €	2021	DETR + DSIL = 2 998
	Acquisit° et modernisat° des logiciels Mairie/Périscolaire	11 985 €	2021	France Relance = 11 985
	Revêtements terrain de tennis	33 000 €	2021/2022	FIC/REGION = 11567 + 6609
	Construct° d'une salle multi activité	850 000 €	2022	REGION/DETR/DSIL selon % en vigueur
	Renovat° Logts communaux : huisseries, gros travaux et mise en conformité	75 000 €	2022	DETR + DSIL selon % en vigueur
	accessibilité de la Mairie	10 000 €	2022	DETR + DSIL selon % en vigueur
	acquisit° matériel de cantine (piano, four...)	30 000 €	2022	Plan de relance selon % en vigueur
	Acquisit° d'un ordinateur pour administrés	2 000 €	2023	DSIL selon % en vigueur
	Aménagt terrain communal	5 000 €	2023	DETR + DSIL selon % en vigueur
	installat° vidéo surveillance mairie/église	40 000 €	2023	DSIL selon % en vigueur
	Résidence intergénérationnelle	800 000 €	2023	France Relance/DETR/DSIL/REGION/ FIC selon % en vigueur
	goudronnage voiries communales	200 000 €	2023	FIC selon % en vigueur
	Mise en conformité assainissement des bâtiments communaux	25 000 €	2024	DETR + FIC selon % en vigueur
	Travaux de rénovat° et réaffectat° salle du Bajollet	300 000 €	2024	FIC/DETR selon % en vigueur
	Aménagt extérieur salle multiactivités	60 000 €	2024	FIC/DETR selon % en vigueur

	Réorganisat° des classes du groupe scolaire et restructurat° de la cantine	450 000 €	2024	France Relance selon % en vigueur
	refect° toiture de l'agrandissement du groupe scolaire	60 000 €	2024	DSIL selon % en vigueur
	Rénovat° huisseries groupe scolaire	30 000 €	2024	DETR + DSIL selon % en vigueur
	Enfouissement des lignes hautes tension	100 000 €	2025	selon % en vigueur
	stabilisat° et renforcement des berges des ruisseaux des Pantalons et Goutte	30 000 €	2025	selon % en vigueur
	Coussins de rétent° d'eau pour SDIS dans les villages	40 000 €	2026	selon % en vigueur
	AMENAGT LE CENTRE BOURG : DIAG	5 000.00 €	2022	??
	MISE EN ŒUVRE DES TRANSFORMAT°	150 000.00 €	2023	??
	EMBELLIR LES BOURGS : parterres de fleurs et jardinières	20 000.00 €	2022	??
	REMISE AU NORME DE LA MEDIATHEQUE	15 000.00 €	2022	??
CULHAT	REAMENAGT SALLE DES FETES	150 000.00 €	2022 OU 2023	??
	RENOVAT° DE LA MAIRE	15 000.00 €	2022	??
	REAMENAGT ATELIER MUNICIPAL de 300 m2 <u>jouxtant la Mairie</u>	150 000.00 €	2022	??
	TRVX ENTRETIEN DE L'EDIFICE (église) URGENT	60 000.00 €	2022	??
	RESTAURATION LOURDE EGLISE	50 000.00 €	2022	??
	MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE RESTAURAT° suite au DIAG	1 000 000.00 €	2022-2024	??
	AMENAGEMENT LOCAL ATTENANT A L'EGLISE POUR OBJET PRECIEUX	70 000.00 €	2022	??
	RENOVAT° 60% LGTS SOCIAUX	100 000.00 €	2022-2024	??
	PARATONNERRE, SECURISAT° CLOCHER DE L'EGLISE	19 260.00 €	2021-2022	9 630.00 € (de qui ?)
	CIMETIERE COMMUNAL : RENOVAT° DES MURS	22 549.00 €	2021	5 637.00 € (de qui ?)
	ISOLAT° EXTERIEURE, CHANGEMENT DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE	70 000.00 €	2022	??
	RENOVAT° DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	180 000.00 €	2022-2024	90 000.00 € (de qui ?)
	SECURISAT° MISE EN PLACE UNE SURVEILLANCE DES FLUX ROUTIERS	30 000.00 €	2022	
	AIRE DE CAMPING CARS	150 000.00 €	2022	
	AMENAGEMENT CENTRE BOURG	262 000.00 €	en cours	DETR 2020 = 79 777,50 €
	AMELIORAT° DES PERFORMANCES ENERGETIQUES : ECOLE et MAISON DES ASSOCIATIONS AGRANDISSEMENT DU DORTOIR CLASSE MATERNELLE	100 000.00 €	travaux terminés	DSIL + Fce Relance 2020 = 30 000 €
JOZE	AMELIORAT° DES PERFORMANCES ENERGETIQUES : ECOLE et MAISON DES ASSOCIATIONS	55 000.00 €	travaux terminés	DSIL + Fce Relance 2020 = 16 590,75 €
	ADRESSAGE	2 462.13 €	travaux terminés	DETR + Fce RELANCE 2021 = 738,64 €
	ASSAINISSEMENT PETIT CHEMIN DE LA FONTAINE	24 172.00 €	travaux terminés	DETR 2021 = 12 086 €
	RESTAURATION ET FERMETURE DU SITE DES COULEYRAS	30 500.00 €	travaux terminés	DREAL + Fce RELANCE 2021 = 24 400 €
	AMELIORAT° DES PERFORMANCES ENERGETIQUES D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER A DESTINAT° DU MONDE ASSOCIATIF	82 836.00 €	en cours	DSIL 2021 = 24 851 €
	RENOVAT° ENERGETIQUE ECOLE ET MAIRIE	98 294,88 €	été 2022	DETR + Fce RELANCE 2021 = 29 488,46 €
	RENOVAT° ENERGETIQUE ECOLE ET MAIRIE	98 294,88 €	été 2022	DSIL + Fce RELANCE 2021 = 19 658,98 €
	TRANSFORMAT° NUMERIQUE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	7 678.00 €	févr-22	Fce RELANCE 2021 = 5000 €

	TRANSFORMAT° NUMERIQUE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	16 900.00 €	juin-22	Fce RELANCE 2021 = 5000 €
	SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES	12 083.00 €	1er semestre 2022	Fce RELANCE 2021 = 8208 €
	VRD LOGEMENTS SOCIAUX	307 599.75 €	juin-22	DETR 2022 = 92 279,92 €
	DEVELOPPE INFRASTRUCTURE EN FAVEUR DE LA CONSTRUCT° DE Lgts VRD POUR LOGts SOCIAUX)	307 599.75 €	juin-22	DSIL 2022 = 92 279.92 €
	TRvx ASSAINISSt ET RESEAU D'EAU PLUVIALES	56 000.00 €	avr-22	DETR 2022 = 28 000 €
	TRvx ASSAINISSt ET RESEAU D'EAU PLUVIALES : LUTTE CONTRE LA POLLUTION	520 000.00 €	avr-22	DSIL 2022 = 156 000 €
LEZOUX	SOUTIEN AUX CANTINES SCOLAIRES	24 821.97 €	1er trimestre 2022	PLAN RELANCE = 9 240,77 €
	TRANSFORMATION NUMERIQUE DE L'ENSEIGNEMENT	44 320.00 €	1er trimestre 2022	PLAN RELANCE = 30 832 €
	RENOVATION ENERGETIQUE DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	544 427.31 €	de 12/2021 à 05/2022	DSIL 2021 = 163 328.19 €
	RESTRUCTURAT° EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE MARCUS T1	4 830 407.84 €	de 07/2021 à 11/2023	DSIL 2021 = 966 081.57 €
	RESTRUCTURAT° EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE MARCUS T1	4 830 407.84 €	de 07/2021 à 11/2023	DETR 2021 = 1 251 407.80 €
	RENOVAT° ENERGETIQUE DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	544 427.31 €	de 12/2021 à 05/2022	DETR 2021 = 170 475 €
LEMPTY	REHABILITAT° DE LA MAIRIE	278 200	???	DETR = 82 460 € DSIL et Fce RELANCE = montants inconnus en décembre 2021
MOISSAT	AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU BOURG RD229	476 000 € ttc	printemps 2021	participation communale : 276 000 € TTC
	RENOVAT° ENERGETIQUE DE L'ECOLE	498 400 € HT	avr-22	FIC 2021 = 86 000 € DSIL 2021 = 149 520 € DETR 2021 = 149 520 € non retenu et à confirmer pour 2022 sollicitat° du bonus isolation
	CREAT° d'UNE CHAUFFERIE BOIS GRANULES	150 000 €	été 2022	demande de subvention en cours de constitut° avec l'aide de l'Adhume
	TRAVAUX DE RESEAUX HUMIDES ET SECS : route de Pironin et Chemin de Racoï	360 000 € ht = Assainissement 50 000 € ht = eaux pluviales	printemps 2022	Le DPT + agence de l'eau = 40 000 €
	ENFOUISSEMENT RESEAU TELECOM	32 400 €	printemps 2022	FIC 2022 = 7 400 €
	RENOVAT° ECLAIRAGE PUBLIC par le SIEG63	??	??	Participat° communale : 37 511.04 €
ORLEAT	AMENAGEMENT DU BOURG	1 188 403.53 €	2020/2022	DETR 2021 = 90 000 € DETR 2022 = 90 000 € REGION = 150 000 € LEADER = 150 000 €
	REHABILITAT° DU PRESBYTERE	710 000.00 €	2022	DSIL 2021 = 180 000 € France RELANCE = 50 000 € Région BTMC : 30 000 €
	SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSt ASSAINISSt T3 et T4	70 975.00 €	2021	Dept = 22 042 € et AE = 35 487 €
	REAMENAGt SALLE DES FETES	300 000.00 €	2023/2024	Dept = 30 000 € et AE = 90 000 €
	CONSTRUCT° ATELIERS MUNICIPAUX	500 000.00 €	2025	
	RENOVAT° STATION D'EPURAT°	1 000 000.00 €	2026	
PESCHADOIRES	RENOVATION GROUPE SCOLAIRE Phase 1 : Ecole élémentaire	1 042 025 € HT	printemps 2022	256 000 €
	RENOVATION GROUPE SCOLAIRE phase 2 : Ecole maternelle	589 043 € HT	sept-22	167 809 €
	Rénovat° energétique 3 Lgts sociaux	cout prévisionnel = 31 000.00 € coût réel = 26 934.69 €	2021	PLAN RELANCE = 12 765.00 € DETR = 7 659.15 €

RAVEL	Rénovat° energétique Mairie	24 870.00 €	2022	plan relance : 1 Dde sera faite DETR : 1 Dde sera faite appui de la SEMERAP
	Etude diag assainissement en cours Remplacement/mise à niveau de la station d'épuration, en attente de la réalisat° du diag	devis demandé	2022	
		?	2023	?
	Aménagement aire de jeux rénovat° salle de motricité	?	2024	?
SAINT-JEAN-D'HEURS				
SEYCHALLES	CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE	800 000 € HT	début 2ème trimest. 2022	DSIL : 150 000 € attribuée
	CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE	800 000 € HT	début 2ème trimest. 2022	DETR : 150 000 € demandée ; attribution reportée en 2022
VINZELLES	RENOVATION SALLES DES FETES	19 890 €	2021	DSIL & DETR
	AMENAGEMENT PARKING MAIRIE	60 000 €	2022	DSIL & DETR
	RENOVATION MAIRIE	15 000 €	2022	DSIL & DETR
	PLATEFORME DE STOCKAGE DEVANT ATELIER	15 000 €	2022	DSIL
	CONSTRUCTION HALLE COUVERTE	150 000 €	2023	DSIL & DETR
	TOITURE GARAGE MAIRIE	10 000 €	2024	DSIL & DETR
	RENOVATION PATRIMOINE COMMUNAL	40 000 €	2025	DSIL & DETR